

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **MERCREDI 31 MAI 2023** à 18 h 30
Mairie - Salle du Conseil

N° DCA2023-05-31/01

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda HADDOUR – Marc LOCATELLI –
Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;

Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Jean LACOMBE – Lucienne THABUIS.

Excusées avec procuration : Sandrine BUISSON (procuration à Pierrick DUCIMETIERE) ;

Béatrice MONTANT (procuration à Bénédicte ESPINASSE).

Excusés : Sandrine HUVENNE – Estelle MORAND – Etienne RIFFAULT.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : douze

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION – AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU CCAS

Résultat de l'exercice 2022

Les recettes de fonctionnement de l'exercice sont de 2 577 602,65 € contre 2 302 844,20 € de dépenses.

Le résultat de l'exercice s'élève à 274 758,45 €.

Compte tenu d'un excédent antérieur reporté positif de 99 636,81 €, le résultat de clôture, avec une subvention de la commune de 1 302 408,99 €, s'élève à 374 395,26 €.

Les recettes d'investissement de l'exercice sont de 16 242,05 € contre 78 192,65 € de dépenses.

Compte tenu d'un solde d'exécution antérieur reporté (excédent de financement) de 69 888,34 €, le solde d'exécution global s'élève à 7 937,74 € (excédent de financement) à fin 2022.

Les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à 2 288,38 € en dépense et 11 800 € en recette.

Comme la section d'investissement de 2022 génère un excédent de financement, il sera proposé pour l'affectation du résultat de clôture 2022 d'imputer en report (recette de fonctionnement du budget 2023), au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » l'intégralité du résultat de clôture, soit 374 395,26 €.

Dépenses de fonctionnement

94,6% des crédits alloués en terme de dépenses réelles de fonctionnement (DRF) ont été consommés, soit 2 287K€.

Les DRF sont en augmentation de 29 % par rapport au compte administratif 2021 (//CA21), soit +515K€.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » représente 14% des dépenses (314K€).

90% des crédits de ce chapitre ont été consommés.

Le niveau de dépenses est en hausse par rapport à 2021, de 12,6% (35K€).

Les principaux éléments sont les suivants :

- ❖ Les achats (comptes 60*** comprenant eau, gaz, électricité, carburant, alimentation, fournitures...) représentent 7,2 % des dépenses (165k€).
95% des crédits ont été consommés.
Les dépenses sont en hausse de 13,5% (20K€) par rapport à 2021.
On notera les mouvements suivants :

Comptes	CA 2022	Evolution //CA2021	% évolution	Commentaires
60632 Petit équipement	11k€	+23k€	+33%	Petit matériel pour les ALSH
604 Alimentation	117k€	+15k€	+15%	Hausse activité, en particulier portage des repas

- ❖ Les services extérieurs (comptes 61*** comprenant location, entretien et réparation, assurance, documentation, formation...) représentent 3% des dépenses (69K€).
91% des crédits ont été consommés, sensiblement identique au CA21.
- ❖ Les autres services extérieurs (comptes 62*** comprenant honoraires, rémunération d'intermédiaires, fêtes et cérémonies, affranchissement, télécommunication ...) représentent 3,4% des dépenses (78K€).
81% des crédits ont été consommés.
C'est 17% de plus qu'en 2021 (11k€).

Comptes	CA 2022	Evolution //CA21	% évolution	Commentaires
6257 Réceptions	9k€	+9k€	+37%	Le repas des anciens n'avait pas eu lieu en 2021

- ❖ Les impôts et taxes (comptes 63*** comprenant les taxes foncières payées par le CCAS et les redevances à la SACEM) représentent 2K€ de dépenses.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » représente 71% des dépenses, soit 1 633k€.

98,5% des crédits de ce chapitre ont été consommés.

Entre 2021 et 2022 les charges de personnel augmentent de 177K€.

Cette augmentation de 12,2% par rapport au CA 2021 s'explique comme suit :

- + 19K€ liés à l'effet report des renforts et des réorganisations mis en place en 2021 (notamment au sein des crèches) ;
- + 24K€ liés à des nouvelles réorganisations souhaitées en 2022 (création d'un 0,25 ETP dédié à l'animation auprès des séniors de la ville, mise en place d'une permanence le dimanche à la Résidence autonomie) ;
- + 39K€ liés à la revalorisation des grilles indiciaires, aux avancements d'échelons et de grades (effet GVT) ainsi qu'à l'augmentation des charges patronales ;
- + 22 K€ liés à la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 ;
- + 69K€ liés à des remplacements d'absences longues durées (logues maladies, temps partiels thérapeutiques, congé maternité, accident du travail, pour un total de 2 ETP absents sur l'année) ;
- + 4 K€ liés au développement de l'action sociale (mise en place des titres restaurant).

Le chapitre 65 «Autres charges de gestion courante» représente 14,7% des dépenses (338K€).

Il comporte les subventions à caractère social, les secours financiers, ainsi que le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe de la Résidence autonomie Les Rocailles du Verger.

Près de 84% des crédits de ce chapitre ont été consommés.

Les dépenses augmentent de 879% (+303K€) par rapport à 2021 en lien avec le versement pour la première fois d'une subvention d'équilibre au budget annexe Les Rocailles du Verger à hauteur de 300 000 €, dont 100 000 € pour le financement de la rénovation de 39 salles de bain.

Le chapitre 66 « Charges financières » représente 0,1% des dépenses (1,5K€) et recouvre les intérêts de la dette du CCAS.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'élèvent à 2 575K€.

Elles sont supérieures aux prévisions (+10,4%).

Elles sont supérieures de 52% //CA21 (+885K€).

Le chapitre 70 « Ventes de produits, prestations de service » représente 25% des recettes (664K€).

Les réalisations sont supérieures aux prévisions de 11% (65K€) et augmentent de 19%//CA21, soit +108K€.

Comptes	CA 2022	Evolution //CA21	% évolution	Commentaires
706 Prestations de services	253k€	+22k€	+10%	Niveau activité en hausse, en particulier le portage des repas

70841 Personnel facturé au budget annexe	412k€	+85k€	+12%	Refacturation de personnel à la résidence Les Rocailles du Verger + 35 K€ ; Hausse charges de personnel Rocailles du Verger en lien avec renforcement des équipes ; Refacturation à la commune non budgétée initialement + 50 K€
--	-------	-------	------	---

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » représente 67% des recettes (1791K€).
Ce chapitre regroupe les aides de la CAF qui représentent 18% des recettes et la subvention d'équilibre versée par le budget communal (49% des recettes, en hausse de 93% par rapport à 2021, soit +626K€).
Les réalisations sont supérieures de 5,8% par rapport aux prévisions (98K€) et de 66% //CA21 (714K€).

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » représente 0,4% des recettes (11K€).
Il se compose des loyers perçus (local EPDA, logements d'urgence) et ponctuellement d'indemnités d'assurance.

Les réalisations sont supérieures de 1,3K€ par rapport aux prévisions.
Les recettes de ce chapitre sont en diminution de 3K€// CA21 du fait de moins de loyers perçus sur les logements d'urgence.

Le chapitre 013 « Atténuation de charges » représente 4% des recettes (108K€) et se compose des remboursements d'assurance au titre des arrêts de travail. Le montant particulièrement important perçu en 2022 s'explique par la régularisation de dossiers d'années précédentes.

Le chapitre 002 « Excédent de fonctionnement reporté » correspond à la part de résultat de 2021 reporté en recette de fonctionnement sur l'exercice 2022.
Il s'élève à 99K€ et représente 3,7% des recettes.

Dépenses d'investissement (détail page 11 de la plaquette)

Le remboursement en capital de l'annuité de la dette s'élève à 36 k€.

Les dépenses d'équipement brut sont de 39k€.

Les principales dépenses effectuées en 2022 portent sur :

- ❖ Des agencements et des installations dans les constructions (6k€),
- ❖ Du matériel informatique pour les crèches (0,5K€),
- ❖ Du mobilier pour la petite enfance (1,2K€),
- ❖ Des équipements à hauteur de 31k€, dont 2K€ pour les crèches et 29K€ pour les jardins familiaux.

Recettes d'investissement

Le chapitre 001 « Solde d'exécution antérieur reporté » s'élève à 70k€.

Ce montant représente l'excédent de la section d'investissement à fin 2021 (recettes d'investissement de 2021> aux dépenses d'investissement).

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » s'élève à 0,8k€.

Il se compose du fonds de compensation de taxe sur la valeur ajoutée FCTVA.

Le chapitre 024 « Produits de cession » : il s'agissait de la cession de la parcelle BD26P rue Adhemar Fabri. La vente n'a pas eu lieu.

Dettes

Un prêt de 340K€ souscrit en 2014 pour la construction de l'aire de jeux des Afforêts.

Taux fixe de 3,22% sur 10 ans - Capital restant dû au 31/12/22 de 38K€ - Annuité de 39K€ jusqu'en 2023.

Synthèse

	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	2 577 602,65	16 242,05
Dépenses de l'exercice	-2 302 844,20	-78 192,65
Solde d'exécution antérieur		69 888,34
Excédent antérieur reporté	99 636,81	
Résultat de l'exercice	274 758,45	
Résultat de clôture	374 395,26	
Solde d'exécution de l'exercice		-61 950,60
Solde d'exécution (excédent)		7 937,74
Restes à réaliser en dépenses		- 2 288,38
Restes à réaliser en recettes		11 800,00
Excédent section d'investissement à fin 2022		17 449,36

Affectation du résultat :

Compte tenu que la section d'investissement est excédentaire, il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter l'intégralité du résultat de clôture, soit 374 395,26€ au compte 110 « Report à nouveau » (Fonctionnement 002).

Monsieur le Président ne prenant pas part à la délibération, le Conseil d'administration est appelé à approuver le compte administratif 2022, le compte de gestion 2022 établi par la trésorière municipale et l'affectation du résultat du CCAS.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, par DOUZE voix « POUR » :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022, le compte de gestion 2022 établi par la trésorière municipale, ainsi que l'affectation du résultat du CCAS.

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 31 mai 2023

D.G.S.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le 09 JUIN 2023
Publié le 09 JUIN 2023
Notifié le 09 JUIN 2023
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE



Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

